

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'Eurométropole de Metz

Exercice 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20250429-2025-26DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025
Notification : 05/05/2025



Table des matières

Le territoire	3
Gouvernance	4
Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz	4
Exploitation du service	4
Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
Indicateurs généraux.....	5
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2023	5
Volumes annuels en 2023	5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2023	6
Tarification de l'eau et recettes du service	6
Facture d'eau type (D102.0).....	6
Recettes.....	6
Indicateurs de performance.....	6
Qualité de l'eau	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	7
Indicateurs de performance du réseau.....	7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	8
Indices linéaires.....	8
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	9
Indicateurs d'économie de l'eau.....	9
Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant.....	9
Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant.....	9
Éléments marquants de 2023	10

Le territoire



Carte : structures eau potable au 1^{er} janvier 2024

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2023, il n'en comporte plus que 5, même après l'intégration

de Lorry-Mardigny au 1^{er} janvier 2023 :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBFV)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Lorry-Mardigny (REEMM).

Syndicat des Eaux de la Région Messine

SERM

Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

REEMM

Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny

SMIEV

Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

SEBFV

Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO



Source SERM/VEOLIA

Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz

Le 1^{er} janvier 2023, la commune de Lorry-Mardigny a rejoint l'Eurométropole de Metz. Son périmètre d'intervention en eau potable a été rattaché à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

Commencé en 2022 avec l'intégration au périmètre du SERM des 3 communes d'Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville, anciennement rattachées au Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (dissout), le SERM a finalement intégré le reste des 14 communes initialement présentes dans ce syndicat, communes présentes sur le territoire administratif de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pange.

Entre la Régie et le SERM, certains territoires situés à Moulins-lès-Metz, historiquement alimentés par le SERM, ont été reversés à la Régie afin que l'ensemble de la commune soit géré par le même service des eaux.

Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la

Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM et le SMIEV.

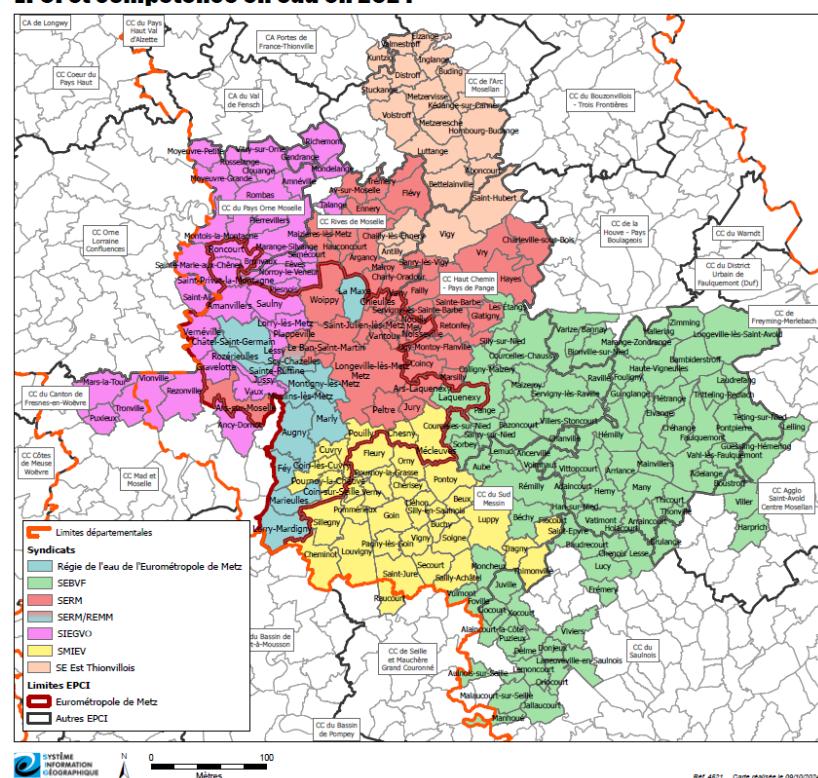
Les délégations de service public se distinguent par 2 contrats d'affermage distincts : celui du SERM et celui du SMIEV, tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2023 et les indicateurs réglementaires portent sur le territoire métropolitain, plus petit que les territoires couverts par les syndicats comme le montre la carte des emprises des syndicats de la Métropole (voir également en annexe) :

EPCI et compétence en eau en 2024



Chiffres clés de la Métropole :

- 225 120 équivalent-habitants
- 59 793 abonnés
- Près de 20 millions de m³ prélevés annuellement
- 12 millions de m³ consommés
- 2 millions de m³ vendus à d'autres collectivités
- Un rendement de réseau moyen de 83 %
- Un prix de l'eau moyen de 3,62 € TTC (assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m³, pour mémoire le prix moyen en France est de 4,34 € TTC (@Services Eau France - 2022)

Indicateurs généraux

Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2023

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023	Résidant dans la Métropole en 2023	Poids des habitants métropolitains dans le syndicat ou la Régie en 2023	Poids des différentes structures Eau Potable dans la Métropole en 2023
SERM							
Population totale:	198 432	208 278	204 304	-1,9%	158 785	77,7%	73,5%
Nombre d'abonnés:	39 933	42 244	46 613	10,3%	36 228		
REEMM							
Population totale:	47 176	47 072	47 659	1,2%	47 659	100,0%	19,7%
Nombre d'abonnés:	14 465	15 041	15 602	3,7%	15 602		
SIEGVO							
Population totale:	97 825	93 371	91 439	-2,1%	11 872	13,0%	4,4%
Nombre d'abonnés:	37 601	36 061	38 135	5,8%	4 951		
SMIEV							
Population totale:	17 721	17 934	18 262	1,8%	5 612	30,7%	2,0%
Nombre d'abonnés:	7 841	7 929	8 026	1,2%	2 466		
SEBVF							
Population totale:	44 974	46 574	46 554	0,0%	1 192	2,6%	0,4%
Nombre d'abonnés:	20 253	21 173	21 289	0,5%	545		
Population totale estimée dans la Métropole:					225 120	Habitants	
Nombre d'abonnés total estimé dans la Métropole:					59 793	Abonnés	

L'augmentation généralisée du nombre d'abonnés dans les différents services des eaux, n'est pas forcément liée à une progression du nombre d'habitants mais à des modifications de l'habitat. Depuis la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les immeubles possèdent un compteur d'eau

général et un compteur d'eau individuel par logement, et non plus cet unique compteur général au pied du bâtiment. La conséquence est mécanique : pour le même nombre de logements et d'habitants, le nombre d'abonnés augmente car les locataires deviennent des abonnés directement rattachés aux services des eaux.

Volumes annuels en 2023

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023	Remarques
SERM					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	18 863 730	19 893 737	17 826 950	-10,4%	Un rendement de réseau record pour le SERM donc moins de prélèvements et d'achat d'eau
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	31 251	49 925	30 446	-39,0%	L'intégration du syndicat SESEM dans le périmètre du SERM fait disparaître la vente d'eau et le service des eaux
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	3 407 820	3 595 355	2 530 477	-29,6%	Thionvillois a trouvé des ressources propres en eau et achète moins d'eau au SERM
Volume facturé (m ³ annuel):	11 726 177	11 733 897	11 945 278	1,8%	
REEMM					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	3 244 446	3 398 353	3 649 311	7,4%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	204 856	178 325	126 610	-29,0%	Beaucoup moins d'achat d'eau pour Marieulles, alimentée directement par la Régie via Féy
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	199 273	257 183	147 794	-42,5%	Le service des eaux de Jouy-aux-Arches a trouvé des ressources propres en eau et achète moins d'eau à la Régie
Volume facturé (m ³ annuel):	2 581 648	2 441 858	2 437 459	-0,2%	
SIEGVO					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	6 258 251	6 160 278	5 902 040	-4,2%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	415 904	250 179	224 845	-10,1%	
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	430 564	416 567	354 503	-14,9%	Conséquences de transfert de Ars/Moselle au SERM
Volume facturé (m ³ annuel):	4 587 702	4 468 981	4 253 562	-4,8%	
SMIEV					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	347 930	362 897	323 302	-10,9%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	815 189	789 200	752 632	-4,6%	
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	16 365	20 747	13 521	-34,8%	Le syndicat ne vend plus autant d'eau à la Régie pour Marieulles-Vezon
Volume facturé (m ³ annuel):	841 071	889 662	825 750	-7,2%	
SEBVF					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	3 043 583	3 079 774	3 122 017	1,4%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	0	0	76 836		En 2023 le syndicat récupère un périmètre avec achat d'eau
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	0	0	0		
Volume facturé (m ³ annuel):	2 196 977	2 187 453	2 133 819	-2,5%	

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2023

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023	Remarques
SERM	898 km	1007 km	1121 km	11,3%	Augmentation du périmètre du syndicat
REEMM	311 km	309 km	316 km	2,5%	
SIEGVO	695 km	672 km	651 km	-3,0%	
SMIEV	270 km	279 km	271 km	-2,8%	
SEBVF	695 km	695 km	715 km	2,9%	

Pour le SERM le périmètre a augmenté avec l'arrivée de 11 communes situées sur la

Communauté de Communes de Haut-Chemin Pays de Pange.

Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2024		SERM 01/01/2024		SIEGVO 01/01/2024		SEBVF 01/01/2024		SMIEV 01/01/2024	
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	37,05	37,05	59,54	59,54	47,97	47,97	75,12	75,12	46,6	46,60
Part eau potable/déléguataire ou exploitant (€HT/m ³)	120	1,3901	166,81	0,7143	85,71	1,2000	144,00	1,4650	175,80	1,1711	140,53
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m ³)	120	0	0,00	0,1793	21,52	0	0,00	0	0,00	0,5	60,00
Sous-total pour la partie eau en €HT/m ³ pour une facture type:		1,70		1,39		1,60		2,09		2,06	
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m ³)	120	0,075	9,00	0,0531	6,37	0,07245	8,69	0,073	8,76	0,0686	8,23
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,00	0,0006	0,072	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96
Total € HT:		432,82		393,17		420,62		479,64		475,32	
Total € TTC:		464,64		422,81		451,77		514,03		509,48	
Prix de la facture "type 120 m ³ " en €TTC/m ³ :		3,87		3,52		3,76		4,28		4,25	

Recettes

L'Eurométropole de Metz ayant délégué la gestion de l'alimentation et la distribution de l'eau potable entre les 5 entités qui couvrent

son territoire, elle ne perçoit plus de recette et n'entretient plus de budget annexe.

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

	2021	2022	2023	Remarques
SERM				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	96,3	99,1	98,3	Sur 117 prélèvements, 2 non-conformes (pesticides)
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
REEMM				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
SIEGVO				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	91,0	100,0	98,6	3 non-conformités: Fer, Manganèse et Carbone Organique Total
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	97,8	7 non-conformités microbiologiques sur 2023
SMIEV				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	91,7	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
SEBVF				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

	2021	2022	2023
SERM	97	97	97
REEMM	75	115	90
SIEGVO	93	93	95
SMIEV	107	107	107
SEBVF	98	98	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est une note sur 120. Si tous les distributeurs d'eau possèdent aujourd'hui des Systèmes d'Information Géographique (SIG), le souci est de retrouver les données sur les très anciennes conduites et branchements d'où une moyenne de

notation autour de 100/120. Avec les moyens actuels numériques, cet indice tend à progresser vers 120 naturellement.

La Régie perd en connaissance patrimoniale suite à la reprise d'un nouveau périmètre d'intervention : Lorry-Mardigny.



Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2021	2022	2023	Points d'écart 2022-2023
SERM	86,1%	85,5%	86,5%	1,0
REEMM	84,0%	81,6%	72,1%	-9,4
SIEGVO	77,3%	78,6%	77,7%	-0,9
SMIEV	78,2%	79,8%	80,1%	0,3
SEBVF	72,3%	71,5%	67,1%	-4,4
Eurométropole de Metz	85,0%	84,3%	83,0%	-1,4

Le rendement est le premier indicateur de performance d'un service des eaux. C'est un indicateur fluctuant d'une année sur l'autre, il n'est donc pas rare de voir sa courbe en « dents de scie ». L'important est de savoir comment il a été calculé, quels sont les événements qui peuvent le faire varier, les mesures mises en place par les services pour l'améliorer et sa tendance sur plusieurs années.

En général, 80 % est la valeur cible minimale à atteindre pour tout service des eaux. Le taux moyen en 2022 et en France est de 83,5%. Les objectifs de rendement à 85 % ou 90 % sont respectivement difficiles ou très difficiles à atteindre, l'eau potable étant le fluide le plus contraignant à transporter par rapport au gaz, à l'électricité, etc...

Ces rendements élevés sont d'autant plus difficiles à approcher que le taux de renouvellement des réseaux en France comme sur la Métropole est très faible : en France il est de 0,67 % en 2022, soit un renouvellement des conduites tous les 149 ans ! Le taux moyen de renouvellement des réseaux est présent ci-dessous.

Le rendement de réseau pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est en recul de plus de 9 points et impacte le rendement global de la Métropole, en recul de 1,4 point.

La baisse de rendement de la Régie est principalement située sur le secteur de Montigny-Lès-Metz. Il est à noter que le rendement sur Rozérieulles reste bas (< 60%).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	2021	2022	2023	Points d'écart 2022-2023
SERM	0,44%	0,41%	0,38%	0,0
REEMM	NC	1,90%	0,34%	-1,6
SIEGVO	0,52%	0,58%	0,49%	-0,1
SMIEV	0,55%	0,60%	0,23%	-0,4
SEBFV	0,98%	0,98%	0,60%	-0,4

NC: Non Connus



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

Indices linéaires

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023
SERM				
Indice linéaire de perte P106.3 (m³/j/km)	7,76	7,29	5,67	-22,3%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)	8,99	8,13	6,62	-18,5%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	47,94	43,16	36,37	-15,7%
REEMM				
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	4,86	5,85	9,12	55,8%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)	5,82	7,17	9,80	36,6%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	25,49	25,91	23,61	-8,9%
SIEGVO				
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	5,97	5,61	5,76	2,7%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)	6,56	6,22	6,39	2,7%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	20,33	20,54	20,02	-2,5%
SMIEV				
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	2,57	2,28	2,16	-5,3%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)	3,08	2,76	2,51	-8,9%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	9,22	9,03	8,71	-3,5%
SEBFV				
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	3,33	3,46	4,04	16,5%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)	3,34	3,52	4,08	16,0%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	8,67	8,68	8,22	-5,3%



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés caractérisent la performance des gestionnaires d'eau potable en intégrant la dimension et l'étendue du réseau d'eau potable (définie par l'indice linéaire de consommation). En résumé plus le réseau est long, avec peu d'habitants dessus, plus il est difficile de maintenir un bon rendement de réseau en comparaison d'un réseau très urbain, caractérisé par un linéaire de réseau moins élevé et une concentration importante d'habitants.

On définit un territoire urbain lorsque l'indice linéaire de consommation est supérieur à 30 et rural s'il est inférieur à 10.

Le périmètre d'intervention du SERM est

donc considéré comme urbain, ceux du SEBFV et du SMIEV comme ruraux et ceux du SIEGVO et de la Régie comme intermédiaire ou mixte.

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés étant inversement liés au rendement de réseau, leur variation implique une variation du rendement également.

En 2023, le SERM a atteint son meilleur rendement de réseau avec 86,5% pendant que les indices linéaires de perte et de volumes non-comptés diminuent de 22,3% et 18,5%. Inversement, la Régie ou le SEBFV avec un rendement en recul respectivement de 9,4 et 4,4 points, voient les indices augmenter.



Source SEBFV



Source SIEGVO



Source SMIEV/VEOLIA

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	2021	2022	2023	Points d'écart 2022-2023
SERM	88,0%	88,0%	88,0%	0,0
REEMM	80,3%	80,8%	80,0%	-0,8
SIEGVO	77,0%	77,0%	77,0%	0,0
SMIEV	85,0%	85,0%	86,0%	1,0
SEBVF	100,0%	100,0%	100,0%	0,0

L'avancement de protection des ressources en eau est stable mais est amené à évoluer. En effet, certains services (comme la Régie et le SEBVF) héritent de nouvelles ressources en

eau dont les protections ne sont plus à jour. L'indice d'avancement est donc susceptible de descendre (exemple : -0,8 point pour la Régie avec l'arrivée dans le périmètre des captages de Lorry-Mardigny).



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

Indicateurs d'économie de l'eau

Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023
SERM	161,90	154,35	160,19	3,8%
REEMM	149,93	142,12	140,12	-1,4%
SIEGVO	128,49	131,13	127,45	-2,8%
SMIEV	130,03	135,91	123,88	-8,9%
SEBVF	133,84	128,68	125,58	-2,4%
Eurométropole de Metz	156,27	150,01	153,12	2,1%

Depuis de nombreuses années, les abonnés économisent l'eau potable distribuée en privilégiant la douche à la baignoire, en installant des mousseurs et brise-jets et en récupérant de plus en plus l'eau de pluie. Avec les bâtiments neufs équipés directement par des installations sanitaires plus économies en eau, les réhabilitations des anciens logements intégrant aussi ces

principes vertueux, la consommation des abonnés, ramenée à l'habitant et par jour ne cesse de diminuer.

L'augmentation de 3.8% pour le SERM n'est pas significative si l'on prend en compte l'année 2021. En outre, le syndicat a augmenté son périmètre d'intervention en 2023. La tendance devra être vue sur le long terme.

Source SIEGVO

Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant

	2021	2022	2023	Écart 2022-2023
SERM	213,83	215,05	205,53	-4,4%
REEMM	195,74	215,42	217,96	1,2%
SIEGVO	174,86	175,87	172,95	-1,7%
SMIEV	177,29	172,83	159,39	-7,8%
SEBVF	185,41	181,17	188,25	3,9%
Eurométropole de Metz	204,53	207,25	203,22	-1,9%



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

L'indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource concerne les exploitants d'eau et montre les économies qu'ils font entre le puisage de l'eau brute au milieu naturel jusqu'à la distribution d'eau potable aux abonnés. L'indicateur mesure donc la sobriété de la potabilisation de l'eau et la maîtrise des pertes d'eau potable (fuites d'eau, volumes de service ou consommation non maîtrisée de l'eau). Cet indicateur peut être élevé en raison notamment de la qualité de l'eau brute au départ mais l'essentiel est de voir l'évolution d'une année sur l'autre, qui elle, reflète les actions du gestionnaire d'eau pour faire mieux que l'année dernière : en puisant moins d'une part et en réduisant les pertes d'eau avant la distribution aux abonnés. L'indicateur est également ramené aux litres d'eau nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière.

En conclusion, les exploitants et les consommateurs réduisent progressivement leur consommation d'eau chacun à leur niveau d'action. Même si d'une année sur l'autre la courbe d'usage de l'eau est en « dents de scie », les deux indicateurs baissent bien entre 2021 et 2023, sauf pour la Régie et le SEBVF qui ont chacun récupéré une nouvelle ressource en eau.

Éléments marquants de 2023

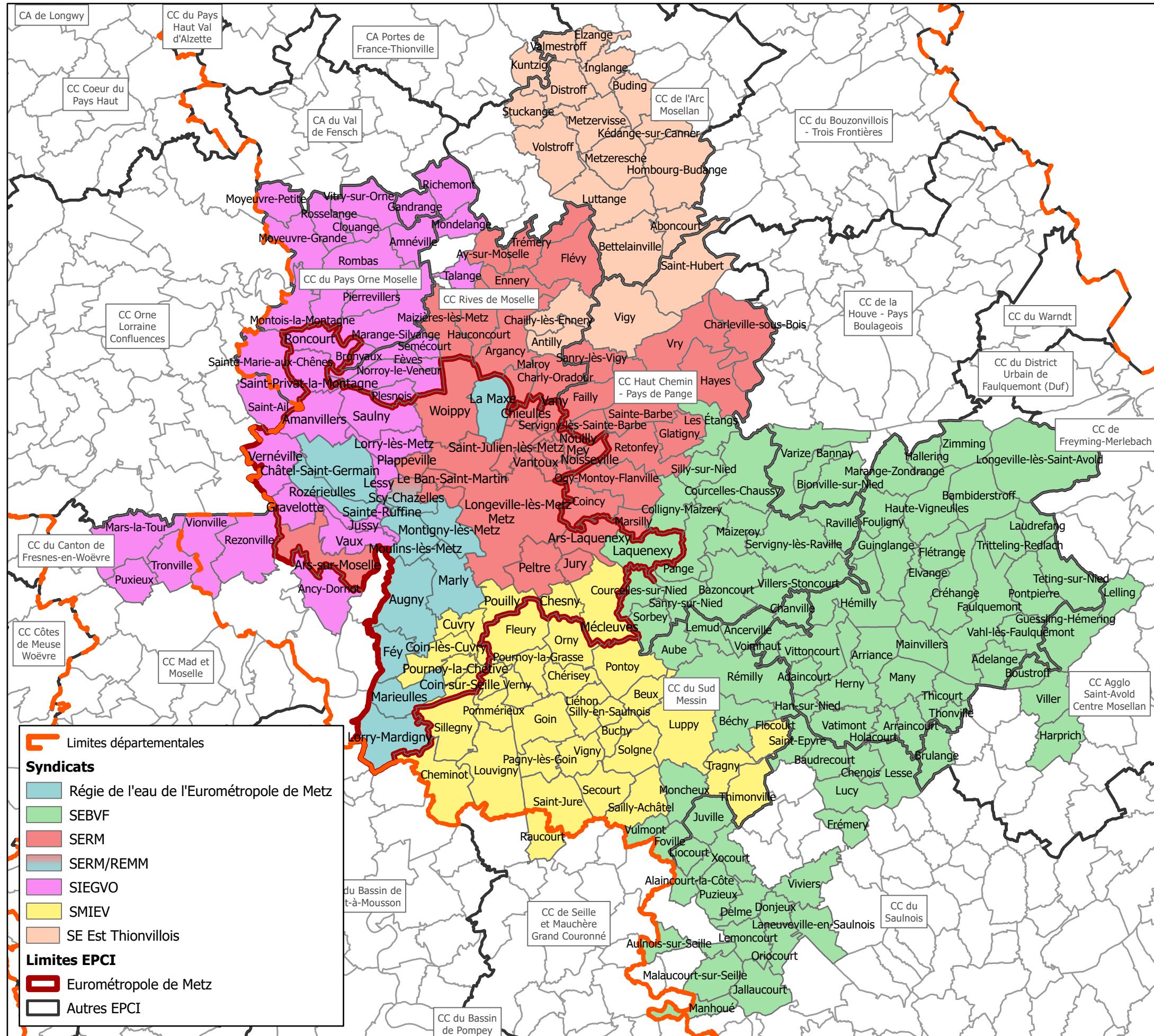
- Pour le SERM, 2023 est la première année complète avec la mise en service d'une nouvelle étape de traitement par charbon actif (Actiflocarb) sur l'usine principale située à Moulins-lès-Metz. Ce nouveau traitement permet une baisse drastique des non-conformités en Carbone Organique Total (dont les pesticides),
- Découverte sur les eaux captées en faible profondeur (eaux par exemple sensibles aux pesticides) de nouveaux polluants émergents comme les composés « PFAS » (c'est-à-dire des substances per et poly-fluoroalkylées),
- Mise en œuvre par plusieurs services d'eau potable sur la Métropole de travaux de réhabilitation des conduites sans tranchée. Ce nouveau procédé permet l'application d'une résine à l'intérieur d'une canalisation vétuste. Il redonne à la conduite d'eau potable toutes ses caractéristiques structurelles et sanitaires,

- Intégration du territoire communal de Lorry-Mardigny au périmètre d'intervention de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz. Avec cette intégration, la Régie gagne également une nouvelle ressource en eau potable avec les captages de Lorry-Mardigny.
- Intégration par le SERM de la totalité du territoire autrefois couvert par le syndicat dissout du Sillon de l'Est Messin qui incluait les communes d'Ars-Laquinexy, Nouilly, Noisseville (intégrées en 2022) et 11 communes situées sur la Communauté de Communes de Haut-Chemin Pays de Pange, intégrées en 2023.



ANNEXES

EPCI et compétence en eau en 2024





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea • données agrégées disponibles - 2021).

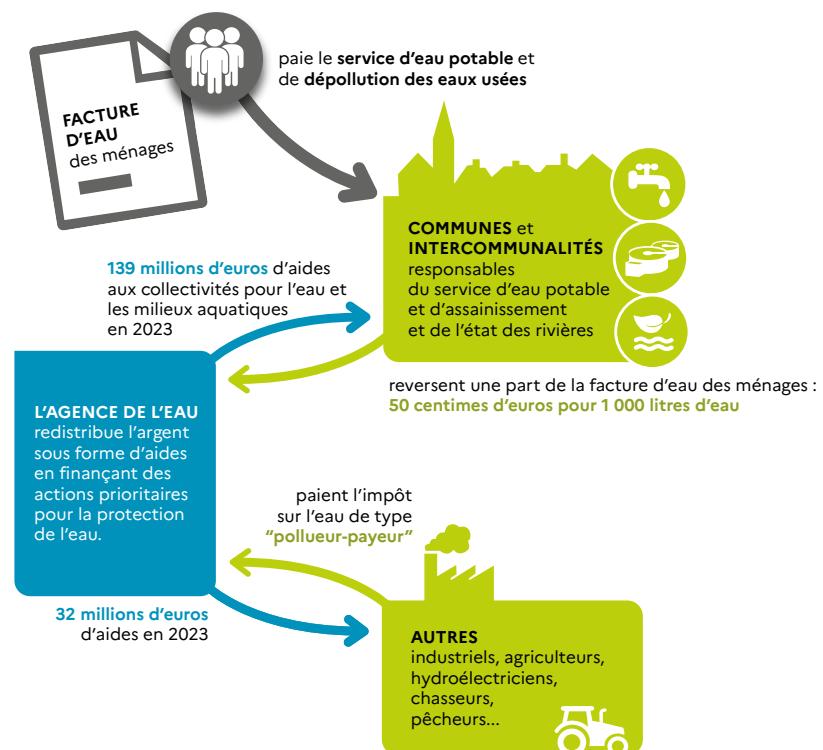
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note.

d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

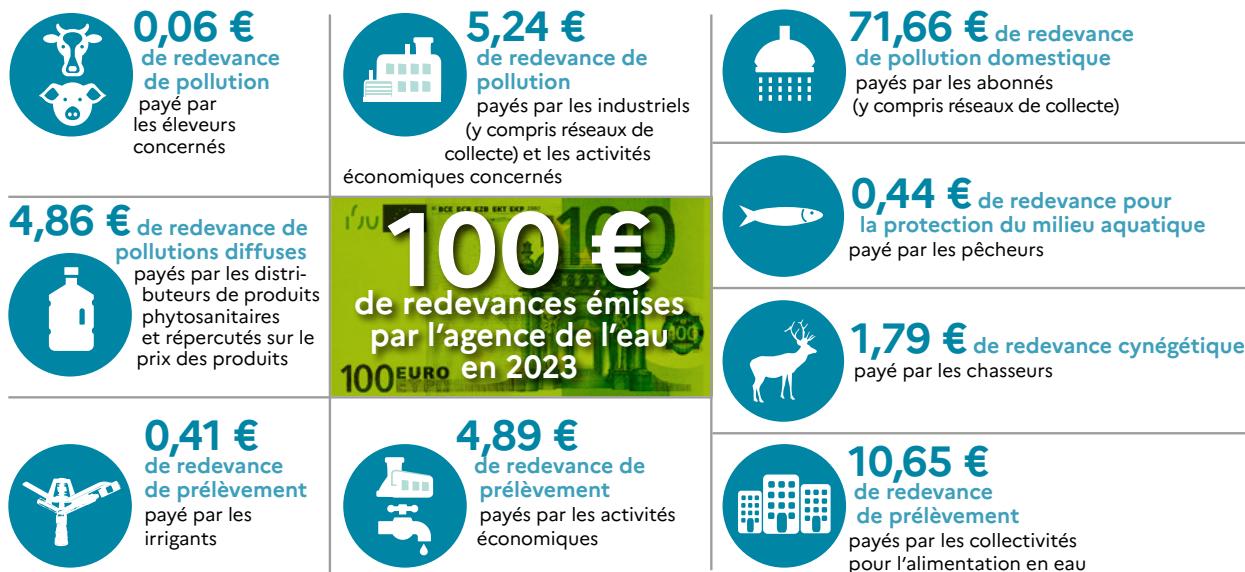
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



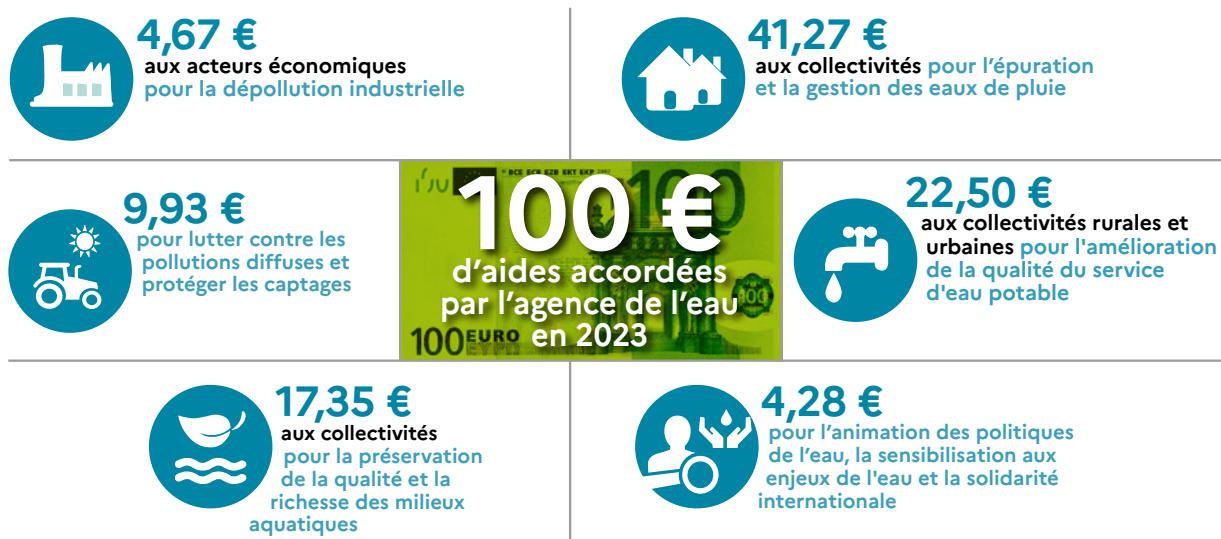
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.

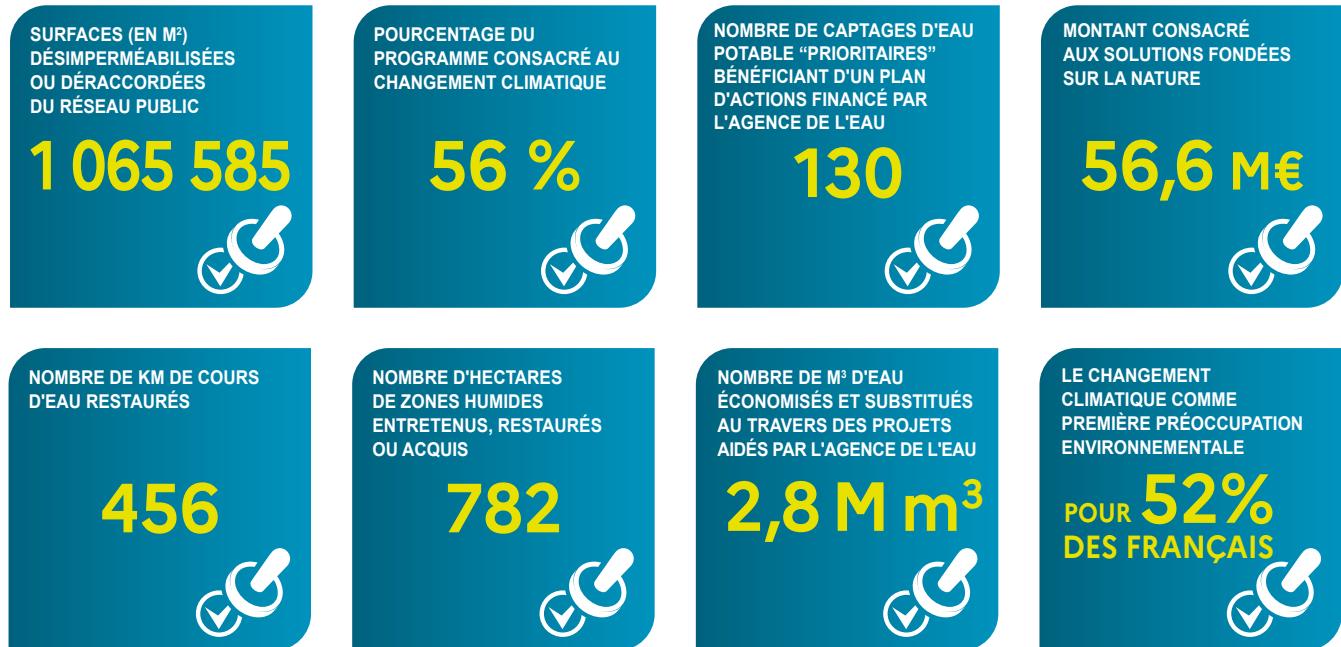


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'Etat et de ses opérateurs et d'autres partenaires, le **plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face**. Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

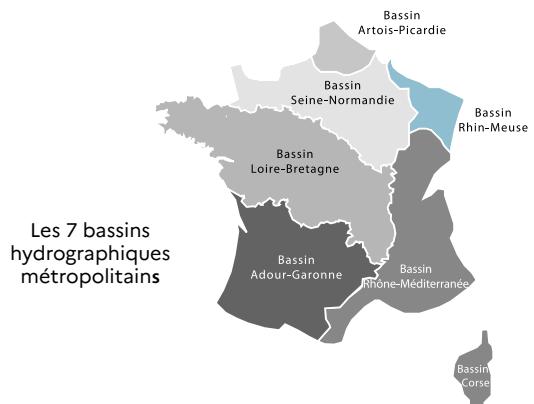
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins
hydrographiques
métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.